

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, BARBE Éric, DESVAGES Gérard, FOUQUES Jacques, GAUDRILLET-LELU Dominique, LACHÈVRE Jean-Pierre, TACK Annick, THIBERGE Pascal, VERNEYRE Guy

Étaient absents – excusés : DUMAINE Nathalie (pouvoir à Dominique GAUDRILLET-LELU), GERARD Marion (pouvoir à Éric BARBÉ), LAVARDE Patrick (pouvoir à Pascal THIBERGE), LEBERTRE Aurélien (pouvoir à Jean-Pierre LACHÈVRE), PICCAND Gérard (pouvoir à Gérard DESVAGES), DELAUNE Stéphane.

Le Conseil a choisi Pascal THIBERGE comme secrétaire de la séance.

Élection des sénateurs : désignation des délégués du conseil municipal

Depuis 2003, le sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 a fixé au dimanche 28 septembre 2014 la date du renouvellement des sénateurs de la série n° 2 dont fait partie le Calvados. Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect par le collège des grands électeurs du département (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, délégués des conseils municipaux). Pour la première fois dans le Calvados, le scrutin sera organisé à la représentation proportionnelle.

Monsieur Lachèvre, maire, indique que la circulaire du ministère de l'intérieur du 2 juin 2014 impose aux communes concernées la date du vendredi 20 juin pour désigner leurs représentants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal. Pour la commune de Graye dont le nombre d'élus est de 15 membres, il est nécessaire de choisir 3 délégués et 3 suppléants dont l'élection se fait séparément.

Après débat, le conseil municipal décide de composer deux listes de 3 candidats dont une femme et deux hommes par liste.

Monsieur le maire qui préside le bureau électoral fait appel aux deux élus les plus jeunes (Patricia ANDRE et Annick TACK) et aux deux élus les plus âgés (Dominique GAUDRILLET-LELU et Guy VERNEYRE) pour le compléter.

L'élection des délégués et des suppléants se fait à bulletin secret.

Election des délégués

Jean-Pierre LACHEVRE, Pascal THIBERGE et Annick TACK qui obtiennent tous les trois 14 suffrages sont élus.

Elections des suppléants

Gérard PICCAND, Eric BARBE et Dominique GAUDRILLET-LELU qui obtiennent tous les trois 14 suffrages sont élus.

L'ordre des suppléants sur le PV officiel est déterminé par l'âge des candidats du plus âgé au plus jeune (Dominique GAUDRILLET-LELU, Gérard PICCAND, Eric BARBE).

Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Grande : désignation de l'entreprise habilitée à réaliser les travaux

La commune, maître d'ouvrage de la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Grande, a lancé le 12 mars 2014 une consultation en procédure adaptée en référence à un cahier des clauses techniques particulières préparé par la société Saunier Ingénierie, maître d'œuvre.

La commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie le mardi 29 avril pour l'ouverture des plis et le lundi 26 mai pour l'analyse des offres étudiée par le maître d'œuvre. Les 7 entreprises qui se sont portées candidates ont toutes proposé des projets de grande qualité technique. La différence a porté sur le coût de la prestation. La commission a retenu l'entreprise SOGEA comme la meilleure offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier les travaux de réhabilitation du réseau de la rue Grande à la société SOGEA pour un montant hors taxe des travaux de 289 637,22 € HT et autorise le maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise.

Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Grande : demandes d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Suite à une demande de la commune (délibération en date du 30 décembre 2013), l'Agence de l'Eau Seine Normandie a confirmé l'éligibilité du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Grande à son aide financière et en a indiqué les modalités précises le 21 janvier 2014.

La convention d'aide ne pouvant être accordée que sur le montant global estimatif détaillé de l'opération, il était nécessaire d'attendre l'attribution du marché pour instruire le dossier.

L'état financier fourni par le maître d'œuvre montre que le montant global du projet de réhabilitation s'élève à 343 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme sa demande de subvention de 30% et de prêt à taux 0 sur 15 ans pour 20 % ;
- précise que ces aides seront à appliquer sur le montant global de l'opération qui s'élève à 343 000 € HT.

Questions diverses

Commémoration du 70^{ème} anniversaire du débarquement

Les cérémonies du 7 juin, à Graye, ont été un temps fort de notre vie locale marqué par des témoignages très émouvants de la part de nos libérateurs, notamment des 9 vétérans présents. Ce fut aussi un très bel exemple d'élan intergénérationnel y compris à travers le concert emblématique offert par la famille Moore.

Jean-Pierre Lachèvre remercie tous les membres du conseil municipal, la secrétaire de mairie Karine Fauvel, et toutes les autres personnes qui ont su se mobiliser pour cet événement. Il remercie enfin, tous les habitants pour leur participation et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à nos visiteurs.

Les élus regrettent la faible couverture de la manifestation par la presse locale.

Rythmes scolaires : le projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial élaboré par le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires du regroupement pédagogique intercommunal de Banville-Graye-Sainte-Croix est finalisé et sera remis dans les prochains jours à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Calvados. Pascal THIBERGE, vice-président du syndicat scolaire, présente rapidement le projet dont il a, à ce titre, assuré la préparation avec l'aide d'Annick TACK. Il distribue le document, pour information, à chaque membre du conseil municipal.

Les activités seront organisées par périodes de vacances à vacances avec des ateliers adaptés à des groupes d'âges. Les groupes effectueront des rotations d'un atelier à l'autre et seront renouvelés au cours de l'année.

A l'école élémentaire (site de Graye), 5 ateliers seront mis en place le lundi et le jeudi de 15h15 à 16h45. Seront proposées : des activités motrices (athlétisme, rugby, jeux collectifs, sports de contact), des séances de loisirs créatifs (modelage, arts plastiques, illusion, jeu de construction, sculpture), une initiation à la musique (chant, rythme, écoute musicale, rudiments d'histoire de la musique), une initiation au reportage et à l'élaboration de documents numériques sur des thèmes en lien avec la nature, de l'étude surveillée et des jeux de société (raisonnement logique).

A l'école maternelle (site de Banville), 3 groupes (petite section, moyenne section et grande section) fonctionneront tous les après-midi de 13h30 à 14h15. Seront proposées des séances de sieste pour les plus jeunes et des activités calmes (lecture de contes, écoute de musique...) pouvant évoluer au cours de l'année en fonction des capacités des enfants.

Une réunion publique d'information des familles, organisée par le syndicat scolaire, aura lieu à Graye, le jeudi 26 juin à 18h à la salle de la Ruche.

Lotissement des Coteaux du Marais

Les travaux de viabilisation des terrains ont commencé le 15 mai. Les opérations de terrassement, de profilage des voies, de mise en place des réseaux d'eau potable, de l'assainissement, de l'électricité et l'installation des boîtes de branchements et de raccordements sont en cours de réalisation. La commune a demandé que l'accès au chantier se fasse principalement depuis la RD 12 pour limiter l'accès à l'opération depuis la place haute du lotissement du Mont. En conséquence, l'aménagement du tourne à gauche sur la route départementale 12 prévu initialement en fin de deuxième phase sera finalement construit à la fin des travaux de la première phase pour des questions de sécurité.

La séance est levée à 22h15 à l'issue de l'examen de tous les points.